

NOUVELLE POLITIQUE DE DÉNOMINATION TOPONYMIQUE

APPEL DE CANDIDATURES

Comité de toponymie

Le 6 juin 2022, le conseil municipal a adopté sa première « Politique de dénomination toponymique ». Cet outil oriente le comité de toponymie et le conseil municipal dans la dénomination toponymique des lieux en établissant des critères d'analyse. Comme nouveauté, le comité de toponymie s'agrandit par l'ajout de deux (2) membres citoyens.

La Ville d'Amos est présentement à la recherche de personnes bénévoles afin de combler ces deux (2) postes pour un mandat de deux (2) ans débutant en septembre 2022.

Le comité de toponymie analyse les demandes de dénomination adressée à la Ville et fait des recommandations au conseil municipal en s'appuyant sur les critères établis dans la Politique de dénomination toponymique. Il suggère des noms qu'il juge à propos.

Toute personne intéressée âgée d'au moins 16 ans et résidant dans les limites de la ville d'Amos, peut poser sa candidature en remplissant le formulaire disponible au Service de l'urbanisme de la Ville d'Amos et sur le site Web : amos.quebec.

Une fois complété, ledit formulaire doit être acheminé au Service de l'urbanisme par courriel au urbanisme@amos.quebec ou à l'hôtel de ville **au plus tard le 16 septembre 2022 à 16 h.**

DONNÉ À AMOS CE 25 JUILLET 2022

La greffière,

Claudyne Maurice